

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **2<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2013**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à ou vers 19 h 45.

Sont présents à la séance:

- › monsieur Jean Roy, maire-suppléant
- › madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- › madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- › madame Marie-Christine Fraser, greffière

A motivé son absence le maire Hugues Grimard. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire-suppléant, il est donc procédé comme suit:

#### **2013-158**

##### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé avec l'ajout du point 7.5 « Résultat de la procédure d'enregistrement sur règlement ».

Adoptée.

#### **2013-159**

##### **ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2013, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

#### **2013-160**

##### **ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2013**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2013, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

## **CORRESPONDANCE**

- › Lettre de l'UMQ relative au Fonds Urgences Haïti et son bilan des réalisations de 2011 à 2013.
- › Lettre de remerciements du comité organisateur de la Rencontre des sages 2013.
- › Lettre nous informant de la transmission d'une subvention du Conseil sport loisir de l'Estrie dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2013.

## **PRÉSENTATION DE VITA SOURCES DANS LE CADRE DU DÉFI DES ÉLUS**

Monsieur Éric Dion de Vita Sources remercie les membres du Conseil pour leur participation au Défi des élus 2013 et leur remet une serviette promotionnelle en cadeau.

## **DEMANDES DES CONTRIBUABLES**

- › Un citoyen tient à féliciter les différents services d'urgence qui sont intervenus lors de l'accident survenu dans le secteur Trois-Lacs.
- › Un citoyen informe le Conseil qu'il y a des trous d'homme « chambranlants » sur le boulevard Saint-Luc. De plus, il amène la situation particulière de son entrée de cour qui est problématique depuis que des travaux ont été effectués dans sa rue.

## **SUIVI DE LA DEMANDE DE MONSIEUR BRUNO BREault**

Le Conseil informe monsieur Bruno Breault, qui est présent à la séance que la position de la Ville d'Asbestos n'a pas changée ni qu'aucuns travaux à court terme ne sont prévus pour régler son problème.

### **2013-161**

#### **COMMANDITE AU CLUB DE JUDO ASBESTOS-DANVILLE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos commandite le Club de judo Asbestos-Danville pour un montant de 575 \$ dont 500 \$ provient du fonds du tournoi de Golf du maire.

Adoptée.

### **2013-162**

#### **AIDE FINANCIÈRE À LA TROUPE DE THÉÂTRE « TROUPE D'LA MINE »**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos apporte une aide matérielle et financière pour la saison 2013 de la troupe de théâtre « Troupe d'la mine ».

La Ville d'Asbestos offre la location sans frais de la salle Notre-Dame de Toutes-Joies pour les six (6) représentations (660 \$) et permettra l'utilisation du photocopieur et de la papeterie (250 \$).

La Ville d'Asbestos accorde de plus une aide financière d'un montant de 500 \$ provenant du fonds du tournoi de golf du maire et fera l'achat de 50 billets pour la soirée thématique Ville d'Asbestos pour un montant de 750 \$.

Adoptée.

### **2013-163**

#### **COMMANDITE À VITA SOURCES POUR L'EXPO-FÊTE DE LA FAMILLE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos commandite l'évènement Expo-Fête de la famille pour un montant de 500\$ provenant du fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

### **2013-164**

#### **INCITATIFS FINANCIERS POUR LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire promouvoir la construction résidentielle sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a rencontré les promoteurs d'un projet de construction d'un bâtiment en deux phases, soit une phase de 20 logements et une autre de 16 logements et que des incitatifs financiers leur ont été offerts;

CONSIDÉRANT que les promoteurs du projet ont accepté l'offre de la Ville d'Asbestos et vont aller de l'avant dans leur projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos accorde un remboursement de taxes municipales aux promoteurs Carlos Dion et Jonathan Dion pour la réalisation de leur projet de construction de bâtiments à logements multiples sur le lot numéro 3 171 388 situé sur la 3<sup>e</sup> Avenue. Les taxes seront remboursées selon les termes suivants :

- 100% des taxes foncières et d'infrastructures de la première année;
- 100% des taxes foncières et d'infrastructures de la deuxième année;
- 100% des taxes foncières et d'infrastructures de la troisième année;
- 60% des taxes foncières et d'infrastructures de la quatrième année;
- 40% des taxes foncières et d'infrastructures de la cinquième année.

Ce remboursement se fera sur la valeur foncière bonifiée par le projet, et ce, après que la totalité des taxes aura été payée à tous les ans.

Adoptée.

### **2013-165**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2013-203 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-24 «CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX» MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2000-31, 2006-124, 2008-140 ET 2009-152**

La greffière présente au Conseil le règlement numéro 2013-203 ordonnant et décrétant la modification du règlement 2000-24 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter le règlement et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur après les formalités prévues par la Loi.

Adoptée.

### **2013-166**

#### **PROTOCOLE D'ENTENTE SUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

CONSIDÉRANT que l'utilisation des infrastructures de la Commission scolaire des Sommets permet à la Ville d'Asbestos d'offrir des services à ses citoyens notamment dans les domaines sportif et récréatif;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente en vigueur entre la Ville d'Asbestos et la Commission scolaire date de l'année 1992;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un nouveau protocole d'entente entre les parties, lequel contiendra les informations mises à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos autorise la concrétisation d'un nouveau protocole d'entente scolaire/municipale relativement à l'utilisation des infrastructures, des équipements et des facilités de loisirs avec la Commission scolaire des Sommets. Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, le protocole d'entente officiel.

Adoptée.

### **2013-167**

#### **ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE BASKETBALL**

CONSIDÉRANT que la demande de jeunes citoyennes du secteur Trois-Lacs pour l'installation de paniers de basketball;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos considère importante d'avoir des infrastructures promouvant de saines habitudes de vie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser l'achat et l'installation de deux paniers de basketball mobiles dans le secteur Trois-Lacs.

Adoptée.

### **RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-201**

La greffière informe les membres du Conseil du résultat de la journée d'enregistrement pour l'approbation ou la désapprobation du règlement numéro 2013-201 relatif au montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les Immeubles industriels municipaux pour l'année 2013. Cette procédure a été tenue le jour-même, de 9h00 à 19h00 sans interruption. Aucune signature n'ayant été recueillie, le règlement a donc été approuvé par les personnes habiles à voter. Le règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la Loi.

### **2013-168**

#### **SOUSSION POUR REMPLACEMENT DU VÉRIN HYDRAULIQUE AU GARAGE MUNICIPAL**

Des soumissions par procédure d'appel d'offres sur le système d'appel d'offres publiques SEAO ayant été demandées pour le remplacement d'un vérin hydraulique au garage municipal, elles ont été reçues, analysées et trouvées comme suit :

- St-Pie Hydraulique inc. : 97 153,88 \$
- Clifford Underwood Hydraulique Ltée : 99 913,28 \$

Après vérification des soumissions, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'accorder le contrat global du projet de remplacement, soit l'équipement, la main d'œuvre et l'installation du vérin hydraulique à St-Pie Hydraulique inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 97 153,88 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

**2013-169****EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ÉTUDIANT QUÉBEC-ONTARIO**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de procéder à l'embauche de Nina Alferiev au camp de jour dans le cadre du programme étudiant Québec-Ontario du 2 juillet au 9 août 2013. Le taux horaire sera le taux du salaire minimum en vigueur.

Adoptée.

**2013-170****CENTRE RÉCRÉATIF D'ASBESTOS INC. : AUTORISATION A TITRE DE CAUTION**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos cautionne le Centre récréatif d'Asbestos inc. à raison des deux tiers de son hypothèque de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif d'Asbestos inc. a encore une somme de 202 000 \$ à rembourser sur son prêt hypothécaire;

CONSIDÉRANT que l'Aréna Connie-Dion désire réouvrir cette hypothèque afin d'effectuer des travaux de réfection;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos, en tant que caution, accepte que le Centre récréatif d'Asbestos inc. réouvre son prêt hypothécaire pour un montant supplémentaire de 50 000 \$.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, le document officiel de cautionnement auprès de l'institution financière.

Adoptée.

**RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION**

Le Conseil prend connaissance du rapport du mois de mai 2013 préparé par le Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	5	233 000 \$	233 000 \$
Février	11	588 510 \$	821 510 \$
Mars	9	178 600 \$	1 000 110 \$
Avril	33	213 100 \$	1 213 210 \$
Mai	75	213 100\$	1 426 310 \$

**2013-171****MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-116 : SECOND PROJET DE RÈGLEMENT (Zone 18-R)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : Zonage en 2006;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos désire modifier son règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la procédure pour modifier le règlement de zonage débute avec l'adoption d'un premier projet de règlement de modification qui est soumis à une consultation publique et qui est suivi par l'adoption d'un second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 2 juillet 2013, à 19 h 00 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

- QUE le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos adopte le second projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116 : Zonage de la Ville d'Asbestos tel que ci-dessous libellé.

« Règlement numéro 2013-204  
Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116 : Zonage de la Ville d'Asbestos

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le règlement de zonage sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : Zonage en 2006;

ATTENDU QU'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue le 10 juin 2013, par le conseiller Jean Roy;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

#### Article 1.-

La grille de spécifications de la zone **18-R** est modifiée pour ajuster les usages et constructions autorisés, tel que plus spécifiquement décrite ci-dessous et présentée en annexe 1.

A la section **Habitation** : la modification fait en sorte d'interdire les habitations collectives et de permettre dorénavant les habitations multifamiliales 4 à 6 logements et multifamiliales plus de 6 logements.

A la section **Culture, récréation, divertissement et loisirs** : la modification est à l'effet d'interdire les musées, salles d'exposition et galeries;

A la section **Parc et espace sportif**, la modification fait en sorte d'interdire dorénavant les centres de sport ou de loisirs intérieurs, maisons de jeunes et clubs sociaux.

A la section **Public et institutionnel**, la modification fait en sorte d'interdire les centres communautaires.

#### Article 2.-

Le présent règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi. »

Adoptée.

**2013-172****NOMINATION MAIRE-SUPPLÉANT**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que le conseiller Pierre Benoit soit nommé maire-suppléant pour le terme de quatre (4) mois, et ce, conformément à la Loi.

Adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

Un citoyen se questionne sur le point 7.2 concernant la modification au règlement sur la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

**AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La conseillère Nathalie Durocher parle brièvement du projet des balconnières ainsi que du nouveau circuit sans réservation du transport collectif du vendredi et samedi.

Le conseiller Alain Roy mentionne quelques mots sur la rencontre pour le projet de la restauration du lac Trois-Lacs.

Le conseiller Serge Boislard en profite pour remercier monsieur Bernard Coulombe pour le tableau nouvellement installé dans la salle du Conseil municipal qui dépeint la mine. De plus, il mentionne que les travaux pour diminuer le bruit à l'Écocentre continuent. En terminant, il tient à déclarer, tel que demandé dans le code de déontologie des élus qu'il a gagné une tablette électronique d'une valeur d'environ 250 \$ à un tournoi de golf.

Le conseiller Pierre Benoit souhaite de bonnes vacances à tous et invite la population aux concerts qui ont lieu au Plateau Desjardins les vendredis cet été.

La conseillère Nicole Forgues annonce qu'un montant total de 6 985 \$ a été amassé lors du tournoi de golf du maire en 2013. De plus, elle mentionne que des défibrillateurs ont été remis à chaque municipalité dans la MRC des Sources.

Le conseiller Jean Roy souhaite bonne vacances à tous.

**2013-173****LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 45.

Adoptée.

---

**JEAN ROY, MAIRE-SUPPLÉANT**

---

**MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE**

/mcf/lg